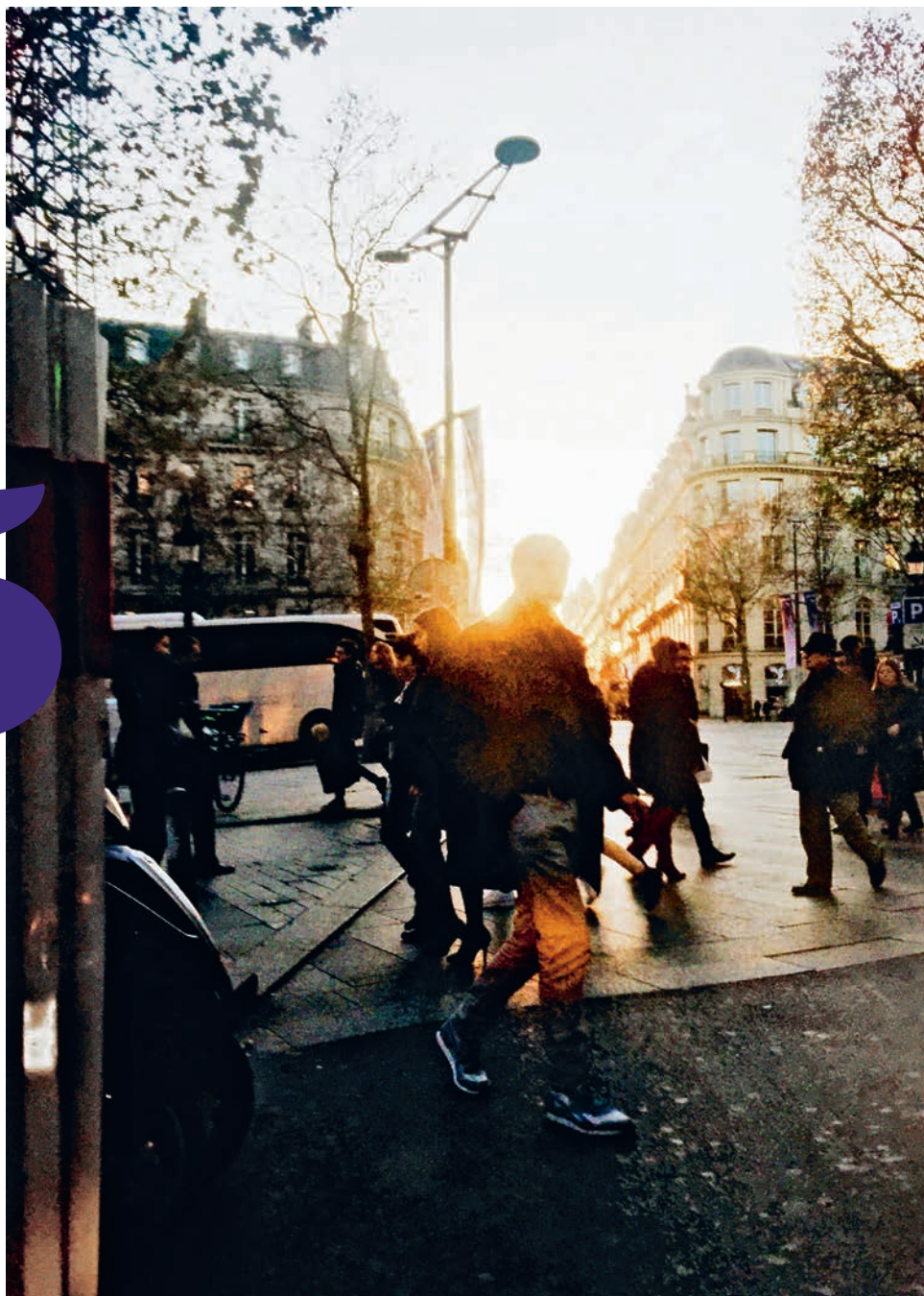


05



Le microcrédit, une réponse pour l'insertion

Le microcrédit est une réponse appropriée pour tous ceux qui n'ont pas, ou difficilement, accès au crédit bancaire traditionnel pour réaliser un projet d'insertion sociale ou professionnelle. Accordé de manière responsable, il est indissociable d'une démarche d'accompagnement de l'emprunteur pour la réalisation et la réussite de son projet.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT RESPONSABLE

En matière d'octroi de crédit, les banques françaises ont toujours mené des politiques responsables fondées sur la **capacité de remboursement de l'emprunteur** et de l'existence d'un reste à vivre suffisant quel que soit le niveau de ses revenus.

Le microcrédit répond aux besoins des personnes pour lesquelles l'accompagnement est indispensable pour mener à bien un projet d'insertion sociale ou professionnelle. En effet, ce dispositif ne se résume pas à la seule mise en place d'un prêt. Il intègre une **dimension d'accompagnement** de l'emprunteur, dans une démarche globale qui renforce son autonomie budgétaire et favorise la réalisation et la réussite de son projet. Toute dissociation de ces deux dimensions, accompagnement et prêt, réduit l'impact et la pertinence du dispositif.

Ce microcrédit « accompagné » s'inscrit ainsi dans le cadre d'une politique de financement responsable, selon laquelle un crédit ne peut s'adresser qu'à des personnes solvables en lien avec leur projet.

Deux types de microcrédits accompagnés sont développés :

- **le microcrédit personnel** : il a vocation à financer des projets concourant à l'insertion sociale ou professionnelle d'une personne (achat d'un véhicule, financement d'une formation...);
- **le microcrédit professionnel** : il a pour objet de financer un créateur d'entreprise ou un entrepreneur qui ne peut obtenir un crédit bancaire classique. Il associe le financement à l'accompagnement indispensable permettant d'augmenter les chances de réussite du projet.



1465

**millions d'euros d'encours
de microcrédits accompagnés
à fin décembre 2017 dont une part
majoritaire de microcrédits professionnels
tant en encours (85 % du total)
qu'en nombre de microcrédits (67 %).**

Source : Observatoire de l'inclusion bancaire, rapport 2018

LES BANQUES, ACTEURS DU MICROCRÉDIT

Les banques sont des acteurs directs ou indirects du microcrédit. Certaines distribuent directement des microcrédits personnels, tandis que d'autres refinancent des microcrédits ou collaborent avec les acteurs du microcrédit (associations, collectivités...). En matière de microcrédit professionnel, les banques mettent le plus souvent à la disposition des structures de microfinance des lignes de crédit pour financer les prêts accordés et les aider dans leur fonctionnement sur le terrain.

Dans tous les cas, l'engagement des banques participe à la croissance du microcrédit : en 2017, « l'encours des microcrédits accompagnés a progressé de 8%, soit plus qu'en 2016 (+6%). Ce dynamisme est dû à la forte implication des banques et des associations tant en matière de microcrédits professionnels que de microcrédits personnels ».

(source : Observatoire de l'inclusion bancaire, rapport 2018)

En 2010, **la profession bancaire s'est engagée collectivement en faveur du microcrédit accompagné**, à travers notamment un partenariat signé par la **FBF** et **France Active** visant à valoriser le microcrédit bancaire professionnel et favoriser la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi.

Le **Groupe BPCE** est le premier financeur du microcrédit accompagné en France. En 2017, il a financé plus de 7 000 microcrédits personnels pour un total de 19 millions d'euros, en collaboration avec des organismes d'accompagnement comme France Active, Initiative France ou BGE. Les **Caisse d'Épargne**, au travers de leurs dispositifs « Parcours Confiance » et « Créa-sol », les **Banques Populaires** et le **Crédit Coopératif** sont leaders dans ces activités.

Créée il y a 10 ans sous l'impulsion conjointe des dirigeants du **Crédit Agricole** et du Prix Nobel de la Paix 2006 Muhammad Yunus, la **Fondation Grameen Crédit Agricole** est un opérateur multi-métiers qui vise à promouvoir une finance inclusive. Investisseur, prêteur, coordinateur d'assistance technique et conseiller de

fonds, la Fondation soutient plus de 70 institutions de microfinance et entreprises sociales dans 35 pays avec plus de 77 millions d'euros d'engagements.

Financement de microcrédits professionnels

L'Adie, Association pour le droit à l'initiative économique, est un acteur incontournable du microcrédit en France depuis 30 ans. Elle est soutenue par de nombreux partenaires – **Groupe BPCE, Crédit Mutuel, BNP Paribas, La Banque Postale, Bpifrance, CIC, Crédit Coopératif, Crédit Agricole, HSBC France, J.P. Morgan, Société Générale** – avec l'ambition de donner au plus grand nombre la possibilité d'entreprendre.

Partenaire depuis plus de 20 ans, le réseau des **Banques Populaires** dont le **Crédit Coopératif**, est le premier refinanceur de l'Adie. En 2018, 26,3 millions d'euros de lignes de crédit ont été mises à disposition, représentant 28% de l'activité de microcrédits de l'Adie, soit environ 6 775 emplois créés ou maintenus. Les **Banques Populaires** soutiennent aussi l'entrepreneuriat des jeunes, via le dispositif « Je deviens Entrepreneur », le Prix Jeunes du concours Créadie et l'abondement en région de fonds de prêts d'honneur jeunes.

BNP Paribas s'implique depuis 25 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville aux côtés de l'Adie. Porté par les équipes de **BNP Paribas, BNP Paribas Personal Finance** et de la **Fondation BNP Paribas**, cet engagement du groupe est à la fois financier et humain à travers le bénévolat et le mécénat de compétences. Il a pour objectif :

- de permettre aux plus fragiles d'accéder à l'emploi en étant mieux entourés et donc plus forts ;
- de faciliter et encourager la création d'emplois par l'émergence d'entrepreneurs.

L'Adie est aussi un partenaire essentiel du programme « Projet Banlieues », lancé en 2005 par **BNP Paribas** et sa fondation pour contribuer au dynamisme local et favoriser la création de lien social dans les territoires fragiles. Entre 2015 et 2017, **BNP Paribas** a augmenté ses enveloppes de prêts de 16% et sa fondation



Frédéric Lavenir

Président de l'Adie

NON AU GÂCHIS DES TALENTS !

Nous défendons l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

Nous n'acceptons pas le gâchis des talents qui ferait qu'en France la création d'entreprise serait réservée à ceux qui ont de l'argent, des diplômes ou des relations !

Nous ne cesserons jamais de promouvoir ce droit à l'initiative économique pour tous, et à inventer de nouveaux dispositifs et de nouveaux discours.

Convaincus que cette vision est partagée par un nombre chaque jour croissant de citoyens, de décideurs, nous voulons agir concrètement pour qu'elle le soit aussi par tous ceux qui sont encore encombrés de préjugés sur l'entrepreneuriat individuel et le crédit.

Nous voulons convaincre les entrepreneurs que nous saurons les accueillir comme clients ou les orienter vers les partenaires les plus adaptés.

Pour lever les barrières, nous cherchons à rendre simple, accessible, intelligible ce qui est perçu comme complexe.

Nous voulons partager avec le plus grand nombre notre ambition et notre enthousiasme :

- à tous ceux qui veulent entreprendre, démontrer l'intérêt de pousser d'emblée la porte de l'**Adie** ;
- avec nos partenaires, collectivités, entreprises, mécènes, banques, renforcer notre efficacité et la qualité de nos relations ;
- auprès des pouvoirs publics, amplifier nos plaidoyers en faveur de l'entrepreneuriat pour tous ;
- envers les médias et l'opinion publique, mettre en évidence l'originalité et la pertinence de notre action et de nos combats.

Nous voulons mener cette aventure en déployant avec humilité et toute notre énergie, les qualités auxquelles nous sommes attachés : ouverture, agilité, simplicité et surtout capacité à dépasser les stéréotypes pour contribuer à une nouvelle économie inclusive.



François Villeroy de Galhau

Gouverneur de la Banque de France

FRAIS BANCAIRES : RÉUSSIR UNE ÉTAPE DÉCISIVE

Parce qu'elle est attentive à l'insertion sociale, la France agit depuis au moins 35 ans pour l'inclusion bancaire et financière. Dans cette longue marche, la Banque de France est fière d'avoir joué un rôle central, auprès d'un système bancaire lui-même engagé sur le terrain. Sur les deux premières étapes que sont le droit au compte et le surendettement, nous voyons déjà des succès. Mais c'est sur la troisième - les frais bancaires - que cette année 2019 doit voir une mobilisation décisive.

35 ans, c'est l'âge de la loi bancaire de 1984, qui a instauré un dispositif de **droit au compte** pour tous les Français résidents, et aussi - ce qui se sait moins - pour les personnes morales. Le recours à la Banque de France pour l'ouverture d'un compte a connu une forte croissance jusqu'en 2015, puis la tendance s'est inversée. Ce retournement est un signe de succès. Avec 96,6% d'adultes bancarisés, la France atteint un des taux les plus hauts de l'OCDE. En 2018, les désignations par la Banque de France, au titre du droit au compte, ont diminué de 7% par rapport à 2017, avec 56 000 comptes ouverts, dont 8 000 pour des personnes morales.

30 ans, c'est le temps de la loi Neiertz du 31 décembre 1989 **contre le surendettement** des familles et des particuliers. Après une hausse constante jusqu'en 2014, le nombre de dossiers de surendettement décroît enfin, et même de façon spectaculaire : -29% entre 2014 et 2018. Le nombre de primo-déposants est lui aussi en baisse, et est revenu pour la première fois à un niveau proche de l'origine. C'est notamment le succès de la loi Lagarde de 2010 encadrant le crédit renouvelable.

Reste à réussir une étape décisive : celle de la **limitation des frais bancaires pour les clients en situation de fragilité financière**. C'était l'objectif d'une autre loi bancaire, celle de 2013, qui en même temps réalisait une novation institutionnelle peu connue : la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), réunissant banques, associations et pouvoirs publics, et que j'ai l'honneur de présider. C'est précisément l'OIB qui en juin 2018 a tiré la sonnette d'alarme sur les progrès insuffisants suite à la loi : montant trop élevé des frais d'incident, qui représentaient en moyenne 320 € par an pour les personnes en situation de fragilité financière ; insuffisance de la diffusion de l'offre spécifique qui leur est destinée, puisque à peine 10% de personnes éligibles l'utilisaient fin 2017.

C'est ce qui a justifié une réaction forte, sous forme d'engagements précis obtenus des banques en septembre puis en décembre auprès du Président de la République. Depuis le 1^{er} février 2019, les frais d'incident de toutes natures facturés aux clients fragiles sont plafonnés à 25 € par mois. Au plus tard le 30 juin 2019, le plafond pour ceux qui souscrivent à l'offre spécifique sera abaissé à 20 € par mois et 200 € par an ; la diffusion de cette offre devra augmenter de 30% au moins d'ici la fin de cette année. Appuyé sur les contrôles de l'ACPR, l'OIB fera un bilan dans sa réunion de mai et prendra toute mesure éventuellement nécessaire. Ces engagements sont forts et clairs : maintenant, notre devoir et notre intérêt communs est de les appliquer fermement, pour réussir une nouvelle étape décisive de l'inclusion bancaire.

a maintenu son soutien spécifique à 16 des 40 agences de l'Adie implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au total, plus de 6 000 entreprises ont pu y être développées ou créées, conduisant à la création de plus 8 000 emplois.

Partenaires historiques en matière d'inclusion financière et d'insertion professionnelle, les **Caisses d'Épargne** et leur **Fédération nationale (la FNCE)** sont associées au programme « Cap'Jeunes » de France Active qui accompagne les jeunes de moins de 26 ans, éloignés de l'emploi et engagés dans la création ou la reprise d'une entreprise.

Le **Groupe Crédit Mutuel** intervient dans le cadre de partenariats avec des acteurs tels que Initiative France, BGE, France Active, Adie. Le **Groupe Crédit Mutuel** intervient aussi concrètement pour la création d'activités et d'emplois qui favorisent l'insertion professionnelle via les associations et fondations créées par les fédérations : à titre d'exemple, « Créavenir » et « Ark'ensol » aident les Caisses à détecter des projets qu'elles soutiennent avec des outils de financement (prêts d'honneur, avances remboursables, subventions ou cautionnement) et avec la mise à disposition de moyens humains.

Les Caisses régionales de **Crédit Agricole** sont le premier financeur de l'association Initiative France avec 5 786 prêts accordés à hauteur de 386,5 millions d'euros. En partenariat avec l'Adie, 1 821 créateurs ont été financés grâce aux 7 millions d'euros de lignes de crédits octroyés par 13 Caisses régionales. Par ailleurs, 1 403 entreprises TPE ont été financées en partenariat avec France Active grâce à 70 millions d'euros de lignes de crédits accordés.

Des offres de microcrédits personnels

21 Caisses régionales du **Crédit Agricole** proposent et distribuent des microcrédits personnels, avec l'appui des « Points Passerelle », pour les clients ayant une difficulté d'accès au crédit classique. Ces prêts permettent essentiellement de financer des projets de mobilité.

Les personnes en situation de précarité sont souvent confrontées à des difficultés pour financer l'achat d'un véhicule neuf, ce qui les conduit à acquérir des véhicules fortement kilométrés, coûteux à l'usage et en réparations. Pour les aider, les **Caisses d'Épargne**, via leur **Fédération nationale (la FNCE)**, se sont associées à Renault, afin de proposer une offre de Location avec Option d'Achat de voitures neuves, à un tarif adapté à leur budget et dont le coût global est inférieur à celui d'un véhicule ancien. Cette offre « Mobilize véhicule neuf », lancée en 2017, rend la mobilité accessible à tous et facilite la recherche d'emploi. Elle est co-construite avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté et prescrite par Pôle Emploi et le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire.

Au **Crédit Mutuel**, plusieurs caisses locales de banques coopératives mobilisent leurs administrateurs représentant des sociétaires-clients pour trouver les meilleures réponses aux difficultés des clients : elles disposent d'un budget affecté à l'aide financière des personnes en difficulté afin de mettre en place des solutions individualisées voire des « crédits de proximité ». L'association Sol.Avenir, à laquelle adhère la quasi-totalité des caisses locales du **Crédit Mutuel Île-de-France**, permet d'aider des sociétaires pour lesquels une solution bancaire classique ne peut plus être envisagée. Les aides peuvent financer une formation, un bien d'équipement ou un dépôt de garantie pour un montant de 500 à 5 000 €.

Les Caisses Solidaires du **Crédit Mutuel Nord Europe** et du **Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie** proposent du microcrédit personnel accompagné pour aider des personnes qui ne peuvent obtenir un prêt bancaire classique.

La Banque Postale s'appuie sur la structure spécialiste du microcrédit personnel Créa-Sol. En devenant mécène de cette structure par un soutien financier, humain et institutionnel, **La Banque Postale** facilite l'accès au microcrédit personnel. Une solution d'instruction, de financement et de gestion des microcrédits 100% digitale a été conçue, pour réduire sensiblement les délais d'octroi.